



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MARS 2017 À 20H00

Comité de gestion : Anne Déruaz, Gisèle De Saugy, Christiane Dubuis.

Ludothèque : Isabelle Goutorbe, Linda Garin.

Vérificateurs des comptes 2016 : M. Antonio Dragotto, Mme Djamila Zuber.

Mairie de Chêne-Bougeries : Mme Marion Garcia, M. Alexandre Fouchault.

Excusés : Luc Déruaz trésorier, Florent Roulin comptable, Mme Djamila Zuber, M. A Gado (Clair-Bois), M. Cl. Maury (Association Horizon Nouveau), Mme Borcard-Bovet (Culture).

L'assemblée est ouverte à 20h00, Madame Anne Déruaz préside et ouvre la séance.

Le PV est tenu par Mme Gisèle De Saugy, on traite les points de l'ordre du jour suivants :

1. Le Procès-verbal de l'A.G. du 4 février 2016 est accepté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités par la présidente

La présidente lit le rapport des activités 2016 (en annexe).

3. Christiane Dubuis lit **le rapport du trésorier** étant absent.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur Dragotto lit le rapport, Djamila Zuber est excusée.

Ils approuvent les comptes qui sont clairs et bien tenus.

5. Discussion et approbation des rapports

Approuvés à l'unanimité.

6. Cotisations, Isabelle informe l'assemblée que la ludothèque propose d'augmenter les cotisations familiales actuellement à CHF 50.-/année, à CHF 60.-/année.

Pour les collectivités elle propose de passer de CHF 100.-/année à CHF 150.-/année.

Madame Garcia, Maire de Chêne-Bougeries, demande des précisions quant au nombre de familles inscrites, en 2016 abonnements actifs : 46 familles et 8 Collectivités.

Isabelle relève que le nombre d'enfants du parascolaire est en augmentation de 80 enfants en 2016 ils sont passés à 102 en 2017.

Madame Garcia propose de mettre à CHF 200.-/année toutes les collectivités en ayant une réflexion pour les années à venir.

Monsieur Fouchault a demandé de justifier les augmentations (nombre de personnes, travail, fréquentation).

Mme Garcia demande comment allons-nous faire si nous recevons plus de crèches, Isabelle explique que notre fonctionnement étant bien organisé nous

avons la capacité de recevoir toutes les collectivités et familles dans les 3 jours d'ouvertures sans avoir de disfonctionnement quelconque.

L'assemblée vote à l'unanimité les augmentations des cotisations soit :
Pour les familles CHF 60.-/année, collectivités de la commune CHF 150.-/année et
collectivités hors communes CHF 200.-/année.

7. Démissions et admissions

Néant

8. Agenda 2016 et projets

Isabelle fait part des activités et projets d'animations 2017 (en annexe), le programme est mis à disposition de l'assemblée.

9. Divers,

Concernant nos diverses demandes de subventions supplémentaires, madame Anne Déruaz précise que jusqu'à décembre 2013, la ludothèque fonctionnait avec 3 employées.

Madame la maire demande, dans le but de voir si une subvention supplémentaire pourrait être octroyée, que nous fournissions des statistiques de fréquentation plus précises.

A ce sujet, madame Isabelle Goutorbe soulève le problème récurrent du logiciel actuel ne permettant pas de les fournir.

En effet, cet outil a été créé pour servir de base de données commune aux ludothèques, pour répertorier les jeux et la gestion des fichiers clients.

Aussi, fournir les statistiques demandera un travail administratif supplémentaire qui sera fourni à raison d'une fois par année (prochaine date à fin juin 2017).

Cependant, l'aide d'un programmeur serait souhaitable.

Madame Garcia estime qu'il y a trop de doublons, (la commune de Chêne-Bougeries verse des subventions au DIP, au GIAP, aux crèches etc.), et subventionne la ludothèque.

Isabelle précise que nous ne faisons pas le même travail et n'offrons pas les mêmes prestations. Une animatrice parascolaire ou une éducatrice de crèche n'ont pas le même cahier de charge et chacune a ses propres compétences.

En ce qui nous concerne nous proposons un espace professionnel ludique et nous restons une passerelle entre les différentes structures en travaillant sur l'intégration et des projets intergénérationnels.

Dans le cadre du projet « ludothèque pour tous » nous sommes une ludothèque-pilote. Nous avons approché la Fondation Clair-Bois Gradelle, qui fréquentera nos locaux dès le 5 avril prochain, à raison de 1 x par semaine, de 15h à 16h30 (de 4 à 18 participants polyhandicapés).

L'assemblée est levée à 21h30

Anne Déruaz invite l'assemblée à l'apéro-dîatoire.

admin/association AG 30 03 17 IG/GDS